



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°15_CC_2024_CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE PAULIN CLET » »

Séance du 9 avril 2024

Date de convocation : 04 avril 2024 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Jean-Robert CHOCHO, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Francine GANE, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX,

Absents excusés ayant donné procuration :

Françoise BRUNO FREDOC à André Roland BERTHIER
Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT à Martine PAPAIX
Céline ZULEMARO à Jean-Robert CHOCHO

Absents excusés :

Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Célia TARQUIN,

Absents non excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Alex MADELEINE, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« L'association "Les Amis de Paulin Clet", fondée en 2012, a pour vocation d'offrir des activités à caractère éducatif et culturel à la population de Sinnamary, dans le but de rendre hommage à la mémoire de monsieur Paulin CLET.

En outre, l'association encourage des valeurs telles que la tolérance, la paix, le respect et la considération de chacun, indépendamment de son âge, de son origine ou de son statut social.

Afin de proposer une programmation culturelle et artistique de qualité à la communauté de Sinnamary, l'association sollicite une subvention de **5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)** auprès de la CCDS.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

ATTRIBUE une subvention à l'association "Les Amis de Paulin Clet" pour un montant de **5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)**.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2024.

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la demande de l'association « Les Amis de Paulin CLET » en date du 12 décembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 12 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de **5 500,00 € (cinq mille cinq cents euros)** à l'association « Les Amis de Paulin CLET ».

ARTICLE 3 : **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget 2024.

ARTICLE 4 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 20

Pour : 20

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 9 avril 2024

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président



François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20240415-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15-04-2024

Publication le : 16-04-2024